



L'accord de libre-échange avec Hong Kong dynamisera les relations économiques

L'accord de libre-échange entre Hong Kong et les États de l'AELE est entré en vigueur le 1er octobre. En consacrant la franchise douanière appliquée par Hong Kong depuis des années, l'accord accroît la sécurité juridique des entreprises suisses de l'industrie et des services. Il aura pour effet de dynamiser un peu plus les relations économiques de la Suisse avec son troisième plus grand partenaire commercial en Asie.

economie suisse salue l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange (ALE). Hong Kong constitue un site important pour les entreprises suisses. En 2011, les investissements directs suisses à Hong Kong se sont élevés à près de 5 milliards de francs. Cette même année, les entreprises suisses ont exporté à Hong Kong pour 7,9 milliards de francs de marchandises, en tête desquelles arrivaient les montres, les bijoux et les machines. Les importations depuis Hong Kong à destination de la Suisse ont atteint quant à elles 1,8 milliard de francs. Durant les huit premiers mois de 2012, les échanges avec Hong Kong se sont intensifiés dans les deux sens: les exportations ont progressé de 19,6%, les importations de 13,2%.

Quels avantages concrets l'accord apporte-t-il? Premièrement, plus aucun droit de douane ne sera perçu par l'un ou l'autre pays sur les échanges de produits industriels. La franchise de douane déjà appliquée par Hong Kong est garantie par traité, ce qui augmente la sécurité juridique. Deuxièmement, Hong Kong ne prélèvera non plus aucun droit de douane sur les produits agricoles, alors que la Suisse maintient ses contingents. Troisièmement, en ce qui concerne le

commerce de services, en particulier l'assurance, l'architecture, l'ingénierie et la logistique, l'accès au marché sera facilité. Quatrièmement, l'accord contient des dispositions sur les droits de la propriété intellectuelle qui vont plus loin que l'ADPIC de l'OMC. Cela vaut notamment pour les brevets, la protection des données confidentielles d'essai dans le cadre d'une mise sur le marché, la protection des dessins industriels et la protection des marques. Cinquièmement, l'ALE envoie un signal positif en vue de l'accord de libre-échange en cours de négociation avec la Chine, même si Hong Kong et la Chine présentent des différences structurelles importantes.

Pour soutenir notamment les petites et moyennes entreprises qui s'installent à Hong Kong, l'Osec y ouvrira le 15 octobre 2012 un Swiss Business Hub qui fournira tous les conseils, contacts et informations utiles.

Lien

<http://www.seco.admin.ch/themen/00513/02655/02731/04116/index.html?lang=fr>